

ARRETE N° 2026-128

OBJET : Etablissement de la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », (session 2026)

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'accord de mutualisation conclu entre les centres de gestion coordonnateurs et organisateurs du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, session 2026,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-144 du 18 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-121 du 04 août 2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2026-40 du 23 février 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-42 du 23 février 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-56 du 11 mars 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-42 du 23 février 2026 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2026-70 du 31 mars 2026 désignant un accompagnateur pour l'organisation des épreuves d'admission du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu le procès-verbal de délibération du jury du 28 mai 2026 ayant statué sur la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuves, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026, est arrêtée aux 50 candidats dont les noms suivent :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
BERTELLE	Brigitte
BIAGIOTTI	Maddalena
BONNET-MASSIP	Hugo
BOUVIER	Céline
BRODIN	Antoine
BUÉ-DELORME	Chloée
DAGUIN DELIN	Anouk
DERON	Alexandre
DESBOIS	Clémence
GAETA	Salomé
GONZALEZ	Victor
HALLARD	Aline
HENSEL	Nicolas
LAROCLETTE	Georges-Arthur
LEGRAND	Sabine
LHERBIER	Raphaël
MANCHILINE	Laure
MARCHAISON	Anna-Livia
MARCUS	Philippe Nicolas

NOM	PRENOM
MARQUES	Marie-Cécile
MATHIVET	Guillaume
MOURGLIA	Jonathan
MUSSOT	Pascaline
ORRU	Alessio
PARTOUCHE	Elie
PASTRE	Clemmy
RAFFALLI	Mélissa
RALU	Paul
REUMAUX	Rebecca
ROSSI LJUNGHORN	Félix
ROUBICHOU	Guilhem
ROUSSEAU	Marie
SAVROT	Edouard
SOURDEVAL	Clothilde
ZHIRI	Janna
ZRUSTOVA	Brigita

La liste des lauréats du concours externe est arrêtée à 36 candidats.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
BRUNET	Vincent
ESTURILLO CACCIARELLA	Cédric
GARCIA	Aurélie
HAMEL	Lauren
KELBERINE	Julie
KIM	Kyoung-Mi
LE MEST	Geraldine
PAJOT	Vincent
PILLETTE	Anthony
REMY	Claire
RINGOT	Lionel
THEVENOT PIRIS	Vanessa
ZRUSTOVA	Brigita

La liste des lauréats du concours interne est arrêtée à 13 candidats.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
PONTI	Cédric

La liste des lauréats du troisième concours est arrêtée à 1 candidat.

Article 2 :

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 09 juillet 2026

Le Président,



Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 16 juillet 2026